



© Fotolia - Herrebeck

Négocier avec un banquier, c'est une épreuve qui se prépare

Dans les PME-PMI des Ardennes, il faut s'armer de patience et attendre le regain d'activités économique qui signalera la fin de la crise. Toutefois, lorsque la reprise s'annoncera, il faudra s'investir et ne pas manquer de trésorerie.

Un sondage récent d'Opinion Way révèle que 54% des PME-PMI en France redoutent les problèmes de trésorerie et que 68% de ces mêmes PME-PMI françaises ont maintenant besoin de financement (dont 44% afin d'investir dans l'outil de production et 36% pour soutenir leur exploitation). Il faut savoir en outre *« que l'évolution des besoins de trésorerie d'une PME-PMI est révélatrice de son réel état de santé »*. De fait, dès le début de la crise, nombre d'entreprises ardennaises se sont adressées à la CCI des Ardennes pour lui exprimer leurs difficultés de trésorerie, leurs difficultés aussi de négocier de nouveaux prêts avec leurs banquiers. Ces derniers - qui ne manquent jamais d'arguments - ont déploré le manque d'anticipation des entreprises - de rigueur et d'organisation aussi dans la présentation des dossiers financiers qui leur avaient été soumis.

La CCI a donc pris les choses en main afin de rectifier ce déficit de rigueur et d'organisation. À l'intention des chefs d'entreprises ardennais, elle a organisé dans ses locaux une formation spéciale. Une trentaine de chefs d'entreprise y ont assisté le 19 octobre.

avec mon banquier », entièrement financé par la CCI des Ardennes, a été animé par Samuel Cabart, expert-comptable ardennais. Les stagiaires ont étudié avec lui les causes de la détérioration de la trésorerie d'une entreprise (marge insuffisante, augmentation des stocks, retards de paiements, etc.) et les moyens d'une gestion efficace de la trésorerie. Moyens *« qui ne se limitent pas à la surveillance du compte en banque »* puisqu'il faut financer les immobilisations par des capitaux permanents, limiter le poids des stocks, dégonfler les postes de créances, etc.

Les chefs d'entreprise ont appris que l'examen par un banquier d'un dossier de demande de trésorerie, requiert une adroite préparation comptable (bilan, compte de résultat, plan de prévisionnel) et une présentation claire, positive et pertinente de leur cas.

La CCI des Ardennes peut parfaitement réitérer cette formation particulière si des chefs d'entreprises ardennais le lui en font la demande. D'ailleurs, en matière de formation, elle propose tout au long de l'année des thématiques adaptées aux problèmes économiques que rencontrent ses ressortissants.

Une adroite préparation comptable
Ce module de formation, intitulé « Je prépare mon dossier pour négocier

Contact et renseignements :
Sandrine Delan - tél : 03 24 56 62 63
mail : sdelan@ardennes.cci.fr

Pour une gestion plus efficace de l'argent public

Finis les temps où l'accroissement des moyens financiers signifiait progrès. La réduction de la dépense publique et une meilleure efficacité du service public doivent au contraire aller de pair. C'est la RGPP : Révision Générale des Politiques Publiques.

L'Etat s'est engagé, et par là même a engagé toutes les structures publiques dans un vaste projet de réduction des charges publiques pour alléger d'autant les prélèvements obligatoires sur les entreprises.

La réforme de la taxe professionnelle, la réforme du réseau des CCI, la réforme des collectivités locales sont autant de projets qui concourent à la réalisation de cet objectif.

La CCI des Ardennes a mis en œuvre depuis le début de la mandature en cours une politique de maîtrise de la dépense publique.

Ainsi, le taux de pression fiscale de la CCI des Ardennes n'a pas augmenté depuis 5 ans et se situe au plus bas niveau de la Région Champagne-Ardenne et à l'un des plus bas niveaux de France. Alors que l'Etat nous incite à la réduction des dépenses et vient de fixer à 2%, en ce qui concerne notre chambre, la réduction du prélèvement fiscal nécessaire à la conduite de nos actions, nous avons pris le parti de montrer l'exemple en réduisant notre ressource fiscale de 5% pour 2010.

Nous entendons malgré tout maintenir voire développer encore nos capacités d'actions en poursuivant notre programme d'économies internes et en anticipant la réforme des CCI par la mutualisation au plan régional des fonctions support.

Au cours de l'année 2009 nous avons pu dégager un budget supplémentaire de 1 750 000€ pour financer un certain nombre d'actions spécifiques de soutien aux entreprises.

Le budget 2010 est placé sous le même signe : le soutien accru aux entreprises.

Tout le secteur public se doit, aujourd'hui, d'être moins dépensier et plus efficace.

Il s'agit là d'un véritable projet national auquel la CCI des Ardennes appelle toutes les structures et collectivités publiques à participer, car il en va de l'avenir de notre pays.

Géraud SPIRE.

Une déchèterie professionnelle dédiée aux artisans, commerçants et petites entreprises.

Créé par ARCAVI, cette déchèterie située sur la commune de Chalandry-Elaire proche de l'agglomération de Charleville-Mézières a ouvert ses portes en décembre 2009.

Elle y accueille toute sorte de déchets et produits valorisables : papiers, cartons, ferrailles, gravats propres, déchets verts, ainsi que certains déchets dangereux dont la liste sera disponible sur : www.ardennes.cci.fr

Contact : ARCAVI
tél : 03 24 37 84 85
ou Didier Schmidt, tél : 06 18 05 35 50.